

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2013

CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 23, après le mot :

« personnel »,

insérer les mots :

« mises en œuvre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.